



# Le Saint-Siège

---

**ADDRESS OF HIS HOLINESS JOHN PAUL II  
TO H.E. Mr MULUGETA ETEFFA,  
NEW AMBASSADOR OF ETHIOPIA TO THE HOLY SEE\***

*Thursday,, 12 December 1996*

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je vous souhaite une cordiale bienvenue au Vatican, à l'occasion de la présentation des Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale démocratique d'Éthiopie près le Saint-Siège. Mon estime et mon affection pour le peuple de votre pays sont toujours aussi profondes et je vous prie de bien vouloir transmettre au Président Negasso Gidada et au gouvernement d'Éthiopie mes meilleurs vœux, ainsi que l'assurance de mes prières.

Votre Excellence a rappelé la longue histoire des relations existant entre votre nation et le Saint-Siège. En effet, des liens d'amitié et de coopération existent entre nous depuis de nombreux siècles et remontent même au premier millénaire, où les contacts entre les chrétiens d'Éthiopie et les évêques de Rome n'étaient pas rares. Le Saint-Siège nourrit un profond respect pour les riches traditions culturelles et religieuses du peuple éthiopien et de l'Église orthodoxe éthiopienne, à laquelle appartient un grand nombre de vos concitoyens. Je vous assure que le Saint-Siège continue de nourrir un intérêt profond pour votre pays et une préoccupation ardente pour le bien-être de votre peuple.

2. Le mois dernier, le Sommet mondial sur l'Alimentation, à Rome, promu par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, a soulevé la question importante du besoin d'assurer la sécurité mondiale en matière d'alimentation. Votre nation est profondément consciente des effets dramatiques et tragiques que la sécheresse et la faim peuvent avoir. La famine catastrophique de 1984-1985 reste gravée dans nos mémoires, et ce terrible spectre est apparu une fois de plus lors des pénuries alimentaires que votre peuple a endurées au cours des dernières années. De plus, partout dans le monde des centaines de millions de personnes souffrent encore de malnutrition et aucune solution n'est encore en vue. C'est pourquoi il est de plus en plus urgent comme je l'ai dit dans mon discours au Sommet mondial de l'Alimentation, que les peuples œuvrent ensemble pour remédier à cette situation «afin qu'il n'y ait plus côte à côte, des personnes qui souffrent de la faim et d'autres qui vivent dans l'opulence [...] des personnes qui manquent du

nécessaire et d'autres qui gaspillent largement» (loc. cit., 13 novembre 1996, 2).

3. La justice et la solidarité sont ici en jeu. Ce sont là les vertus sociales qui doivent trouver une expression dans les stratégies et les plans visant à aider les nations les plus pauvres et à déterminer les termes des accords de transactions commerciales et les accords en matière de crédit. Elles devraient également orienter les décisions économiques et politiques des organismes nationaux et internationaux, dans la mise en place de politique visant à affronter les problèmes de la distribution et du partage des ressources nécessaires.

Le progrès de la solidarité constitue précisément l'un des objectifs principaux de la participation du Saint-Siège à la diplomatie internationale. A travers son activité, le Saint-Siège cherche à encourager la coopération mutuelle entre les États souverains, une coopération centrée sur le souci du développement humain et de la défense de la dignité humaine (cf. Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, n. 76). L'Église et la communauté politique sont indépendantes et autonomes, chacune dans son domaine propre. Pourtant, toutes deux servent également la vocation personnelle et sociale des mêmes êtres humains. Car l'homme ne se limite pas aux réalités temporelles: bien qu'il vive dans une période spécifique de l'histoire, il est appelé à la transcendance et est destiné à l'éternité. C'est cet appel suprême et ce destin ultime qui doivent informer et définir les actions sociales économiques et politiques entreprises par les individus, les peuples et les nations (cf. *ibid* )

4. J'ai noté avec plaisir les réflexions de Votre Excellence au sujet du respect et de l'estime de l'Éthiopie pour les différences d'ordre religieux et culturel. En effet, une condition indispensable pour que tout peuple s'assure un ordre social juste et pacifique, est que les fidèles de traditions religieuses différentes s'efforcent de vivre en harmonie. A cet égard, les termes de la nouvelle Constitution éthiopienne sont particulièrement importants car ils garantissent le droit des individus à la liberté de religion, tant au niveau de la croyance que de la pratique, en public et en privé. Cette liberté est l'une des pierres angulaires des droits humains et l'une des composantes nécessaires d'une société véritablement démocratique.

En vivant dans ce climat de liberté et guidés par la lumière de l'Évangile, les catholiques de votre pays continueront à contribuer à l'édification de la société, à travers leur participation dans l'éducation, la santé et le travail des organisations caritatives. J'apprécie vos paroles de gratitude pour ce travail accompli par l'Église.

Monsieur l'Ambassadeur, tandis que vous vous apprêtez à assumer vos nouvelles responsabilités, je vous offre mes meilleurs vœux pour le succès de votre mission et je vous assure de la coopération des bureaux de la Curie romaine. Sur Votre Excellence, ainsi que sur le peuple d'Éthiopie, j'invoque une abondance de Bénédiction divine de Dieu tout-puissant.

---

\**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.52 pp.8, 9. © Copyright 1996 - Libreria Editrice Vaticana